

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |  |                       |
|--|-----------------------|
| <input type="radio"/> Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| <input type="radio"/> Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| <input type="radio"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-0015166

186962

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 5626

Société : RAY

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

SAHAR HASSAN

Date de naissance :

18-11-60

Adresse :

HAY YOUSRA (El Merid) Rue 37

Tél. : 06348206

Total des frais engagés : 150.4 133940 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr LAMNIJI Meryem  
Médecin Nutritionniste Diabétologue  
89 Bd Sidi El Ghoul 3ème Etage N° 7  
Val Fleuri Casablanca  
Tél 05 22 25 87 48  
INPE 091237231

Date de consultation : 24/10/2023

Nom et prénom du malade : Latifa Merezani Age:

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Diabète type 2

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



15 DEC. 2023

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 15/12/2023

Signature de l'adhérent(e) : 



## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24/10/13	CS		250 DT	Dr LAMNIJI Meryem Médecin Nutritionniste Diabétologue 89 Bd Stendhal 3ème Etage N° 7 Val Fleuri Casablanca Tél : 05 22 25 87 48 INPF 091237230

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Sachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE LA CEINTURE Elie Gosselin 10 rue Abdellkader 92110 Clichy Tél. 01 46 52 22 60</i>	<u>29/10/23</u>	<u>143,67</u>

## **ANALYSES - RADIographies**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient
			COEFFICIENT DES TRAVAUX
			MONTANTS DES SOINS
			DEBUT D'EXECUTION
			FIN D'EXECUTION

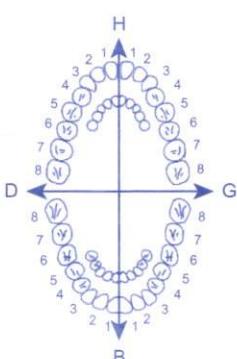
The diagram shows a dental arch with teeth numbered 1 through 8 on both the upper and lower arches. Point H is at the top center, G is to the right, D is to the left, and B is at the bottom center.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Docteur Meryem LAMNIJI

Diplômée de la faculté de médecine de Casablanca  
Ancienne interne des hôpitaux de Casablanca  
Diplômée de l'académie supérieure de nutrition  
et de médecines holistiques de l'Ontario - Canada

الدكتورة مريم لمنيجي

خريجة كلية الطب بالدار البيضاء

داخلية سابقة بمستشفيات الدار البيضاء

خريجة الأكاديمية العليا للتغذية والطب الشمولي بكندا

Diabète

Nutrition clinique - Micronutrition

Surpoids - Obésité - Amincissement

Nutrition de l'enfant

Nutrition de la femme enceinte



مرض السكري

التغذية - التغذية الدقيقة

زيادة الوزن - السمنة - التخسيس

تغذية الطفل والمرأة الحامل

Casablanca, le ٢٩/١٠/٢٠٢٣

Dr MERYEM LAMNIJI Latifa



58,80x3

- LD-NDR long

ICP 1 après Repas x Sondin

Dr LAMNIJI Meryem  
Médecin Nutritionniste Diabétologue  
89 Bd Stendhal 3ème Etage N° 7  
Val Fleuri - Casablanca  
Tél 05 22 25 87 48  
INPF 091237230



Tél : 0522 25 87 48 - Email : cabinetlamniji@gmail.com

89, BVD Stendhal, Apt 7 3ème étage, Val Fleuri - Casablanca

شارع سلطان دال. رقم 7 الطابق 3. فال فلوري. الدار البيضاء

**LD-NOR 10mg**

30 comprimés pelliculés



6 118 000 082217

LOT : 230730

EXP : 05/2026

PPV : 57.80DH

**LD-NOR 10mg**

30 comprimés pelliculés



6 118 000 082217

LOT : 231285

EXP : 09/2026

PPV : 57,80DH

**LD-NOR 10mg**

30 comprimés pelliculés



6 118 000 082217

LOT : 230054

EXP : 01/2026

PPV : 57.80DH